**CONVENTION D’OCCUPATION
DES LOCAUX SCOLAIRES**

**Entre les soussignés** :

**d'une part,**

**- Madame/Monsieur … ,** directrice/directeur de l’école

**- M. …**, représentant de la Collectivité locale, propriétaire des locaux ; agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 10 août 2015.

**d'autre part,**

**- M.Patrice ROYER**, président de l’association départementale OCCE 21, et **M. ……………**, mandataire local pour la coopérative scolaire de l’école ……………………………………………………...

Il a été convenu ce qui suit pour la période du …………………………………………………….

L'organisateur utilisera les locaux scolaires exclusivement en vue de la …………………………....

**Dans les conditions précisées ci-après :**

**1 -**Les locaux et voies d'accès suivants sont mis à la disposition de la coopérative scolaire qui devra les restituer en l’état.

**2 -**Les périodes (*ou les jours ou les heures)* d'utilisation sont les suivantes : ………………………….

**3** - Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à : …………………….……..

**4 -**L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

**5 -**L'utilisateur pourra disposer du matériel dont l’inventaire est joint en annexe.

**DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE**

**1 - Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît** :

* avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ; police souscrite à la MAE/ MAIF sous le n° 0019457333 .
* avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières compte tenue de l’activité envisagée et s’engage à les appliquer *(à joindre en annexe)*
* avoir procédé avec le Directeur d'école à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;
* avoir constaté avec le Directeur d'école l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

**2 -** **Au cours de l'utilisation des locaux mis à la disposition, l'organisateur s'engage** :

* à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès par les bénévoles, *(avec l’accord du maire pour les personnels communaux)*
* à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées ;
* à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

**DISPOSITIONS FINANCIERES**

L’organisateur s'engage :

* à réparer ou à indemniser la collectivité locale / commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées.
* à assurer régulièrement le nettoyage des locaux utilisés et des voies d'accès.

**EXECUTION DE LA CONVENTION**

**La présente convention peut être dénoncée :**

**1 -** Par le Directeur d'école ou la collectivité locale à tout moment par cas de force majeure ou par des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.

**2 -** Par l'organisateur pour cas de force majeure, dûment constatée et signifiée au Directeur d’école par lettre recommandée, si possible dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux. A défaut, et si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties, l'utilisateur s'engage à dédommager la collectivité locale gestionnaire des frais éventuellement engagés en vue de l'accueil prévu.

**3 -** La présente convention peut être dénoncée à tout moment par le Directeur d'école si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Fait à …., Le ….. /…… /………...

Le Directeur d'école, Le Responsable de la Collectivité locale,

 Le Maire,

L'Organisateur, OCCE de Côte d’Or :

|  |  |
| --- | --- |
| M. Patrice ROYER,Président de l’association départementale | M. ………………………….……….. ,mandataire de la coopérative de l’école…………….. |